



PLACEMENT

Le PER ou comment ne pas commettre d'impair pour sa retraite

« **J**e n'ai pas changé », pourrait chanter le plan d'épargne retraite (PER) qui est, pour l'instant, ressorti sans la moindre égratignure du tumulte politique autour du projet de loi de finances. Au contraire, il pourrait même devenir un peu plus attrayant en 2026.

« **Le PER est un excellent produit pour préparer sa retraite qui intègre une défiscalisation à l'entrée** », explique Olivier Sanson, directeur général d'Ampli Mutuelle. Le PER offre, en effet, une déduction à hauteur des versements effectués : ce qui est abondé au contrat peut être soustrait des revenus déclarés au fisc. Mais les sommes seront en contrepartie soumises au barème de l'impôt sur le revenu en sortie. L'intérêt est le suivant : si un contribuable est assujéti à une tranche à 30 % actuellement, et qu'il tombe à 14 % à la retraite, il gagne la différence.

La déduction est toutefois limitée à 10 % des revenus professionnels, avec un plafond à 37.000 € environ en 2025 pour un salarié (87.000 € pour les professions libérales et les indépendants). Néanmoins, ce plafond est cumulable entre conjoints et sur trois ans – voire sur cinq à partir de 2026, comme le stipule un amendement adopté par l'Assemblée nationale.

Ce mécanisme a séduit beaucoup d'épargnants, mais « **il y a un effet tunnel** », met en garde Olivier Sanson.

« **L'argent placé ne peut pas être retiré avant le départ à la retraite** », précise-t-il. Quelques exceptions, dont l'achat de la résidence principale et les accidents de la vie (*lire Investir du 15 novembre*), permettent toutefois de récupérer le capital en cours de route.

Le PER n'est cependant pas sans risque. « **La plupart des contrats introduisent une contrainte d'investissement à hauteur de 30 % en unités de compte** », expose un autre Olivier également à la tête d'une compagnie – Olivier Sentis, directeur général de la Mutuelle Ivry la Fraternelle (MIF). C'est-à-dire qu'il faut souvent orienter une partie des versements vers des supports à risque de perte en capital, mais avec de bons espoirs de performance sur le long terme. Cependant, le PER dispose aussi du fonds en euros, comme l'assurance-vie (pour les PER assurantiels de loin les plus répandus, pas les PER compte-titres) ; un support sécurisé qui offre un rendement aujourd'hui supérieur à l'inflation.

LES MEILLEURS CONTRATS

Par défaut, les intermédiaires doivent accompagner leurs clients vers un profil de gestion équilibré à horizon. C'est-à-dire une allocation avec une exposition au risque relativement élevée longtemps avant la retraite, mais prudente, voire sécurisée, à l'approche du pot de départ. Bien sûr, libre à l'épargnant d'adhérer à ce profil ou non. Il peut aussi opter pour la

gestion libre.

Avec une note de 19/20, le contrat Ampli-PER Liberté arrive en tête du classement des produits que nous avons sélectionnés en 2025 (*lire Investir du 8 mars 2025*) en retenant trois critères d'appréciation : les frais, le rendement du fonds en euros et de la performance de la gestion sous mandat équilibrée à horizon. « **Notre PER s'adresse aux libéraux, chefs d'entreprise, indépendants**, déclare Olivier Sanson. **C'est un produit assez simple avec une logique sécuritaire.** » La performance de la gestion sous mandat équilibré à horizon en 2024 n'était d'ailleurs que de 5,1 %, mais robuste sur trois ans (11 %). « **Sa spécificité est d'être un PER récent pour lequel le fonds en euros a toujours investi sur des bons rémunérateurs. Le nombre d'unités de compte n'est pas très élevé, mais elles ont été soigneusement sélectionnées.** »

A ses côtés, nous retrouvons le contrat MIF PER Retraite, avec la même excellente note. La performance de la gestion sous mandat équilibré à horizon était même exceptionnelle à 10 % en 2024 (6 % sur trois ans). « **Le PER s'adresse en général à des personnes qui commencent à penser à leur retraite, vers 45 ans**, relève Olivier Sentis. **Chez nous, environ 50 % des adhérents ont choisi la gestion libre, 40 % la gestion sous mandat et 10 % la gestion à horizon. Ils préfèrent généralement un profil prudent ou**

équilibré, mais sans horizon, car ils n'ont pas forcément une vision très claire de la date de leur retraite.»
Toujours avec 19/20, nous avons également sélectionné le

PER Acacia commercialisé par SG (et assuré par Sogécap). Venaient ensuite, avec 18/20, les contrats Afer Retraite Individuelle (Abeille), PERi Bred (Prépar-Vie) et RES Retraite (MACSF).—**RÉMY DEMICHELIS**

Les meilleurs plans d'épargne retraite commercialisés actuellement
(classement d'Investir n° 2670)

Note /20	Contrat	Distributeur	Compagnie	Catégorie	Performance 2024 de la gestion équilibrée à horizon**	Rendement 2024 min. du fonds en euros*	Nombre d'unités de compte
19	AMPLI-PER LIBERTÉ	AMPLI	AMPLI	MUTUALISTE	5,1 %	3,5 %	10
19	MIF PER RETRAITE	MIF	MIF	MUTUALISTE	10,3 %	3,45 %	27
19	PER ACACIA	SG	SOGÉCAP	BANCASSURANCE	8,3 %	3,25 %	73
18	AFER RETRAITE INDIVIDUELLE	ABEILLE ET CGP	ABEILLE	MUTUALISTE	12 %	3,5 %	203
18	PERI BRED	BRED	PRÉPAR-VIE	BANCASSURANCE	17,3 %	3,5 %	83
18	RES RETRAITE	MACSF	MACSF	MUTUALISTE	4,2 %	3,1 %	22

* Net de frais de gestion, hors fiscalité. ** A vingt ans de la retraite, nette de frais de gestion, hors fiscalité.